

Didier Lombard face à la justice !

Toujours dans le déni !

Le jour de sa convocation devant la justice, Didier Lombard publiait une tribune dans le journal «Le Monde» intitulée «France Télécom n'a pas agi contre ses salariés» (!)

Il déclare avoir voulu sauver France Télécom avec «une véritable mutation destinée à assurer la survie de l'entreprise».

L'ancien Pdg est décidément partisan de vieil adage «on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs», même au prix d'une véritable catastrophe sociale, avec des victimes !

Comment oser dire aujourd'hui que le plan NEXt de 22.000 suppressions d'emplois n'avait pas de conséquences contre les salarié-es ? Comment nier encore aujourd'hui ses responsabilités dans la crise de 2009 ?

Didier Lombard et les 2 autres dirigeants de France Télécom en 2009 ont finalement été mis en examen par le juge d'instruction Pascal Gand ■ L'entreprise elle-même, en tant que personne morale, devra répondre à la justice ■ Après deux années d'instruction, l'affaire prend un tournant décisif et le juge montre sa détermination à aller jusqu'au bout ■ La fédération SUD s'en réjouit, même s'il faut encore attendre la date d'un procès ■

Didier Lombard a été mis en examen

L'ancien PDG de France Télécom Orange était convoqué le 4 juillet par le juge d'instruction Pascal Gand, dans le cadre de l'affaire des suicides de France Télécom. Il a été mis en examen pour «*harcèlement moral*» et soumis à un contrôle judiciaire avec une caution de 100.000 euros. Olivier Barberot (ancien DRH) et Louis-Pierre Wenes (ancien n°2) ont subi le même sort les jours suivants.

L'entreprise France Télécom a, elle aussi, été mise en examen, comme nous le souhaitons et la fédération SUD se félicite de l'ensemble de ces décisions.

Des dirigeants responsables

SUD avait porté plainte au pénal fin 2009, dès lors que l'inspection du travail avait transmis au parquet de Paris un rapport mettant clairement en cause les responsabilités des dirigeants de France Télécom dans la mise en place d'un système de «*harcèlement moral institutionnel*», débouchant sur une «*mise en danger de la vie d'autrui*».

Pour SUD c'est bien ce système, avec un plan de 22.000 suppressions d'emplois de 2006 à 2008 qui a conduit à la «*crise des suicides*» à France Télécom.

Nous n'acceptons pas de «*procès des lampistes*», même si certains dirigeants locaux ont pu avoir des comportements particulièrement fautifs avec des plaintes

UN NOUVEAU COSTUME À LA MODE "LOMBARD" ?



France Télécom est aussi mise en examen

Nous avons pu lire dans la presse cette déclaration de la CFE-CGC : «Nous serons très heurtés si France Télécom est mis en examen, car nous sommes tous très attachés à notre maison. Nous avons réussi à reconstruire l'attachement. C'est un processus très compliqué».

Nous sommes tous et toutes attaché-es à France Télécom. Mais c'est aussi pour cela que nous voulons qu'une page soit définitivement tournée, avec la reconnaissance de la crise sociale que nous avons vécue.

Cette reconnaissance vaut pour les victimes, leur famille, tous les salarié-es qui ont subi des pressions, des bouleversements, jusqu'à la maladie, le découragement et la perte de confiance dans l'entreprise.

Pour SUD, la mise en examen et la condamnation de France Télécom pour cette période 2008-2009, c'est finalement la possibilité de vraiment reconstruire une entreprise avec un avenir collectif pour tous les salarié-es.

de familles. Mais la fédération SUD ne veut pas diluer les responsabilités dans cette crise sociale.

Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes, Olivier Barberot, étaient nommément mis en cause dans notre plainte, nous souhaitons qu'ils soient tous les trois mis en examen, le rôle de chacun à l'époque étant parfaitement imbriqué.

C'est bien au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entreprise que se sont fait les choix qui ont mené France Télécom au naufrage.

Un tournant dans l'instruction

Cet événement marque sans aucun doute un tournant dans cette affaire, après la perquisition nationale dans les locaux de France Télécom Orange en avril 2012. La fédération SUD souhaite que l'instruction aille jusqu'au bout du dossier, elle souhaite aussi une requalification des motifs de mise en examen.

En effet, au début de l'instruction en avril 2010, le procureur n'avait retenu que le motif de «*harcèlement moral*» en écartant la «*mise en danger de la vie d'autrui*» qui figurait pourtant dans la plainte initiale.

Nous pensons que l'instruction en cours, a accumulé suffisamment d'éléments aujourd'hui pour requalifier la plainte en ce sens.

Nous voulons un procès et une condamnation !

Les mises en examen ouvrent une nouvelle phase dans l'instruction et la justice annonce qu'il n'y aurait pas de nouvelles décisions avant 18 mois. Mais, même si les délais paraissent longs, il serait invraisemblable que cette affaire se termine par un «non-lieu». C'est une première victoire.

Le procès devra avoir lieu et nous souhaitons qu'il soit l'occasion de dévoiler les responsabilités et de démonter les mécanismes qui ont conduit à cette crise des suicides à France Télécom. Nous rappelons que toutes les fédérations syndicales se sont finalement jointes à cette plainte. C'est la première fois en France qu'un ancien dirigeant d'entreprise, à fortiori du CAC 40, est mis en examen pour harcèlement moral institutionnel, c'est à dire lié à la mise en place d'une organisation pathogène du travail.

La juridiction correctionnelle qui est saisie devra reconnaître le caractère collectif d'un système de harcèlement et mettre un patron face à ses responsabilités pénales.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envergies 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Site : www.sudptt.fr

Union
syndicale
Solidaires